

Article 31 du Règlement

M. Murphy: Monsieur le Président, voilà une demi-heure que les motions que je n'ai pas été autorisé à présenter à la Chambre font l'objet d'échanges, de propositions et de contre-propositions de part et d'autre de la salle. Évidemment, personne ne sera forcé d'agir si nous capitulons maintenant. Si nous mettons fin au débat et permettons l'adoption de cette mesure législative dans les deux minutes qui viennent, nous n'aurons aucun moyen de faire en sorte que les amendements dont je n'ai pas été autorisé à saisir la Chambre recevront l'attention qu'ils méritent.

Vu les manoeuvres dont nous avons été témoins à six heures moins deux, jeudi dernier, je ne voudrais surtout pas que le gouvernement récidive aujourd'hui, à une heure moins deux.

Notre leader parlementaire a déjà promis que nous aiderions à faire adopter le projet de loi sur l'agriculture si c'est ce projet de loi qu'il est convenu d'étudier à la reprise du débat sur les initiatives ministérielles. Dans pareil cas, nous sommes prêts à négocier et à donner des garanties.

Il n'est pas question cependant de tolérer une manoeuvre qui permettrait au gouvernement de faire adopter la Loi sur le Parlement du Canada telle qu'elle a été amendée par le Sénat, car elle est boiteuse. Je veux donc avoir l'assurance que cette mesure recevra toute l'attention voulue avant que nous passions à autre chose.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas approuver une motion exigeant le consentement unanime de la Chambre pour aborder d'autres questions tant que ce point n'aura pas été réglé.

M. Hawkes: Monsieur le Président, l'offre qui a été faite par le député de Vanier et qui a été discutée plus tôt avec les députés du caucus néo-démocrate consisterait à utiliser la disposition sur les règlements administratifs du projet de loi C-79 qui prévoit le dépôt dans les trente jours suivant l'adoption. Vous avez l'engagement public de deux des partis, et un seul autre est représenté au bureau. C'est la situation actuelle, ce sera la situation dans une heure et dans cinq jours: le projet de loi C-79 doit être adopté avant que l'on fasse quoi que ce soit.

Je ne sais pas si une réunion du bureau est prévue pour demain soir, mais si nous adoptons le projet de loi, s'il recevait la sanction royale et était promulgué, le problème serait résolu à la première réunion du bureau suivant la promulgation.

La seule autre possibilité est de reprendre tout le processus et de renvoyer le projet de loi au Sénat. Ce projet de loi servira les intérêts des contribuables canadiens, il sera beaucoup plus clair. C'est pour cela qu'il a été appuyé par tous les partis présents à la Chambre. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

KIMBERLY-CLARK

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le 19 mars, Kimberly-Clark a fait connaître sa position au sujet de la vente de la papetière Spruce Falls Pulp and Paper Company, à Kapuskasing.

Kimberly-Clark a fixé la date limite de l'achat au 30 avril 1991. Cette date limite crée des pressions injustifiées sur le groupe d'employés qui envisage l'achat, en lui retirant l'exclusivité du droit d'achat. Cette date limite s'applique aussi à la vente du barrage de Smoky Falls au gouvernement de l'Ontario. Ce délai ne permettra pas de réaliser une évaluation environnementale complète.

En 1983, Kimberly-Clark a décidé de ne pas moderniser la papetière Spruce Falls. Ce n'était pas une bonne décision. Elle a lamentablement manqué à sa responsabilité sociale envers les employés.

Le gouvernement de l'Ontario pourrait exercer des représailles en résiliant l'accord d'aménagement forestier, ce qui dépouillerait Spruce Falls de ses réserves de bois pour l'année prochaine. Un nouvel accord pourrait être renégocié avec un nouveau propriétaire.

Kimberly-Clark décharge sur la province ses responsabilités sociales. Elle oublie soudain les bénéficiaires qu'elle a